N° DEL 2013.11.06/179

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **Mercredi 6 novembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION	
Date	21/10/2013
Affichage	21/10/2013

Etaient Présents: DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

	BRE DES M EI	
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier. NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale. PONSART Marie-Hélène pouvoir à FABRE Mireille. CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine. RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie. ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe.

THEME: PATRIMOINE 1.

OBJET: CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRIANÇON ET VISA TREKKING.

Absents-Excusés:

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, RAPANOEL Séverine, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

REÇU LE

13 NOV. 2013

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Rapporteur: Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'Art et d'Histoire, il est proposé la reconduction du partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et VISA TREKKING pour :

- La mise en place, en alternance, de deux circuits de découverte du patrimoine fortifié, tous les jeudis après-midi de décembre 2013 à avril 2014 (en raquettes ou à pied suivant l'enneigement) :
 - o Le premier autour de la barrière fortifiée du 18^e siècle avec visite du fort des Têtes ;
 - o Le deuxième dans la zone du fort des Salettes avec visite du fort des Salettes.
- La mise en place de week-ends et de séjours au printemps et en début d'été 2014 avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 1^{er} décembre 2013 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 32 CONTRE:0

ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 08 NOV. 2013
PUBLIÉ LE 08 NOV. 2013
MOTIFIÉ LE

CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

Bureau Montagne VISA TREKKING, regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne, représenté par son gérant Monsieur Christian Aubert,

il a été convenu ce qui suit :

d'autre part,

REÇU LE

1 3 NOV. 2013

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Article I: Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour 2013/2014, la mise en place de trois prestations de découverte du patrimoine fortifié autour de Briançon.

- Prestation 1 : circuit sur la zone du fort des Têtes et dans le fort des Têtes au départ de Fontchristiane (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).
- Prestation 2 : circuit sur la zone du fort des Salettes et dans le fort des Salettes au départ du Champ de Mars (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).
- Prestation 3 : partenariat sur les week-ends et séjours printemps, été, automne 2014 avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et un guide-conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- de permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- d'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités hivernales,
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 8 ans sous la responsabilité d'un adulte.

Article II: Modalités

Prestation 1 : Circuit Fort des Têtes

les jeudis après-midi : 26 décembre 2013, 09, 23 janvier, 06, 20 février, 06 et 20 mars, 03 avril 2014

La prise en charge du public se fera à 14 h devant la boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & ski), face à la télécabine du Prorel.

Durée de la visite : environ 2h30.

Prestation 2 : Circuit Fort des Salettes

les jeudis après-midi: 02, 16, 30 janvier, 13, 27 février, 13 et 27 mars 2014 à 13 h 50 La prise en charge du public se fera à 13 h 50 au service du Patrimoine, porte de Pignerol. Durée de la visite: environ 2h30.

Prestation 3: mise à disposition d'un guide-conférencier sur la demi-journée ou la journée.

Tarifs publics:

Circuit 1 : Fort des Têtes

Hiver: 25 €/adulte et 20 € /enfant (8/12 ans)

Printemps à partir du 20 mars 2014 : 20 €/adulte et 15 € /enfant (8/12 ans)

Circuit 2: Fort des Salettes

Hiver: 25 €/adulte et 20 € /enfant (8/12 ans)

Printemps à partir du 20 mars 2014 : 20 €/adulte et 15 € /enfant (8/12 ans)

Réduction de 20% accordée sur présentation de la carte d'hôte de Serre-Chevalier Briançon

Article III: Mises à disposition

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la visite. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions

ponctuelles pendant les circuits et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes.
- la mise à disposition du matériel : raquettes à neige et bâtons si nécessaire pour le public et le guide conférencier.
- le transfert A/R du public de boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & ski) à Fontchristiane pour le circuit 1.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire, pour la durée de ses interventions à Briançon, une assurance responsabilité civile.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion de ces circuits.

Article IV: Dispositions financières

La vente au public des prestations a lieu dans les deux lieux des partenaires :

- au Bureau Montagne de Visa Trekking: boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & ski) jusqu'à la veille 19h,
- au service du Patrimoine, porte de Pignerol, jusqu'à la veille 17h.

Prestations 1 et 2:

La part retenue par la Ville de Briançon pour la prestation du guide-conférencier s'élève à 4,60 € par personne adulte de plus de 12 ans.

- sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par Visa Trekking.

Prestation 3:

- sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, Bureau Montagne VISA TREKKING versera le montant de l'engagement du guide correspondant au tarif ci-dessous :
 - o Tarif guide-conférencier 1/2 journée : 121 €
 - o Tarif guide-conférencier journée : 180 €

Fait à Briançon, le (en quatre exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon

Christian AUBERT

Gérard FROMM